



Code produit **A1301**  
 Famille **Santé & Bien-être**  
 UP **Oui**



# MISE À DISPOSITION

## D'UN CONSEILLER EN PRÉVENTION - MÉDECIN DU TRAVAIL

**THÉMATIQUE** Aide et support au service interne de prévention (SIPPT) par un conseiller en prévention-médecin du travail.

**OBJECTIFS** **Aider, conseiller et soutenir le SIPPT dans le cadre de la réalisation de ses missions et tâches** prévues par le Code Bien-Être - Livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale.

**PROGRAMME**

- Estimation du temps nécessaire et suffisant pour assurer et mener à bien l'intervention en accord avec l'entreprise (généralement un nombre de jours/mois, ainsi que la durée l'intervention dans le temps).
- Définir les besoins logistiques (bureau, accès internet...).
- Présence « in situ » du conseiller en prévention-médecin du travail en accord avec l'entreprise pour assurer la mission de support au SIPPT (missions générales, interventions spécifiques).

**MÉTHODE** Les méthodes sont définies en accord avec le SIPPT de l'entreprise.

**PUBLIC** Entreprises disposant d'un SIPPT.

**LIEU D'INTERVENTION** Au sein de l'entreprise.